

# COMMUNE DE BOIRY NOTRE DAME

## Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 08 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 08 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en raison de la covid-19, à la salle associative, sous la présidence de Monsieur MARTINÉ Daniel, Maire en suite de convocation du 1<sup>er</sup> octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : MM CLAIRET Yves, DALLA MOTTA Giuseppe, LECLERCQ Olivier, LETURCQ Claire, MARTINÉ Daniel, MONPAYS Clotilde, STOMKA Séverine, VALETTE David, FERMAUT Yann, DEHAINE Françoise.

### Travaux :

#### ➤ **demande de subventions au titre du FARDA**

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil municipal le projet de travaux de réhabilitation de la garderie en secrétariat de mairie avec accessibilité PMR, suite à la crise sanitaire de la COVID-19, pour un montant prévisionnel HT de 64 584 €.

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter une subvention au titre du FARDA auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide la réalisation des travaux susmentionnés en urgence
- décide de solliciter une subvention au titre du FARDA auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.
- charge Monsieur le Maire des démarches administratives relatives au projet.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant le projet.

#### ➤ **Rénovation de la chapelle St Roch : 4895 €**

#### ➤ **Sécurisation : garde-corps rue d'Hamblain : 2030 €**

### Aide sociale : demande de secours

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la situation d'une personne de la commune et propose le versement d'un secours.

Après avoir entendu l'assistante sociale et étudié les documents présentés, le conseil,

- décide d'accorder une aide.
- charge Monsieur le Maire des démarches.

Monsieur le Maire informe également le conseil d'autres demandes de secours. Le conseil, après en avoir délibéré, n'a pas retenu ces demandes.

## Subvention associations

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'une nouvelle association boiryenne, « association Running Nature Boiry » et des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :  
décide le versement des subventions suivantes :  
➤ 150 € à l'association « Running Nature Boiry »  
➤ 200 € à la coopérative scolaire de Boiry  
décide d'inscrire les crédits au budget communal.

## SIDEN-SIAN : nouvelles adhésions

Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN – Comité Syndical du 13 février 2020.

- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **HONNECHY et MAUROIS (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **DEHERIES et HONNECHY (Nord)**

## Concours des maisons fleuries

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le concours annuel des maisons fleuries et propose les lots suivants aux gagnants à compter de 2020 :

Un bon d'achat dans une jardinerie, pour chaque participant :

1er prix : 30 € ; 2ème : 20 € ; 3ème : 15 € ; 4ème au 10ème : 5 €

En cas d'ex aequo, les participants se voient attribuer la même somme.

## NOËL DES ENFANTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation de la fête de Noël des enfants le 19 décembre et propose le renouvellement de l'attribution de cartes et chèques cadeaux aux jeunes de la commune âgés de 0 à 15 ans inclus.

Le conseil municipal, où l'exposé et après en avoir délibéré, décide les attributions suivantes :

- 0 à 10 ans : Chèque-cadeau de 15 € chez Joué Club
- 11 à 15 ans : Ticket Kadéos de 15 €.

## Divers

- Mise à disposition de la salle associative à l'association « Arras Formation Secourisme Incendie » pour des formations aux premiers secours ; possibilité pour les habitants de Boiry de se former gratuitement.
- Abattage du saule pleureur derrière l'église car il crée des dommages au mur du voisin
- Fête d'Halloween le 31 octobre
- SIVU du RPI : courrier au Président afin de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion la répartition des charges communales.
- Sécurité routière : projet en cours concernant la traversée de la commune
- Achat du terrain jouxtant le cimetière : affaire de succession toujours en cours
- Mise en sécurité de la maison jouxtant la salle polyvalente. Le propriétaire s'engage à effectuer les travaux de mise en sécurité avant la vente.
- Salle polyvalente :
  - modification du règlement suite aux plaintes des riverains
  - Remboursements de locations suite aux annulations pendant la crise sanitaire
- Compte-rendu de la fête communale
- Cimetière : l'accès au columbarium sera refait (dalles béton cassées)
- BUDGET : Décisions modificatives suite aux travaux, secours et subventions

Fin de séance à 21h10

Le Maire,  
Daniel MARTINÉ

